



## **- CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ACCREDITATIONS MEDIA -**

### **Art.1 / Accréditation**

Afin de faciliter le travail des journalistes et photographes qui en feront la demande, HVM Racing délivrera une accréditation média permettant l'accès au paddock, salle de presse et enceintes générales du circuit sur le Grand Prix de France Historique 2019. L'accréditation n'est pas automatique, HVM Racing se réserve le droit de la refuser ou de la suspendre en fonction de ses propres critères.

### **Art.2 / Accréditation Pit lane/voies de sécurité**

Une accréditation « piste », permettant l'accès à la Pit lane et aux voies de sécurité, pourra être délivrée aux photographes/vidéastes qui en auront la nécessité, sur présentation **IMPERATIVE** d'une attestation d'assurance professionnelle en Responsabilité Civile précisant de façon explicite que les risques encourus par le bénéficiaire dans les VS, en bord de piste et dans la Pit lane sont couverts par celle-ci.

L'accréditation « piste » se traduit par le prêt d'une chasuble média spécifique au GP de France Historique, en échange d'une caution de 50 Euros, en chèque bancaire, restituée à la fin du meeting.

Le port de cette chasuble demeure obligatoire dans les zones concernées (Pit lane/VS), sous peine d'annulation de l'accréditation. Dans ces zones, l'accrédité porteur d'une chasuble demeure sous l'autorité de la Direction de course et des commissaires de piste.

### **Art.3 / Photos et vidéos**

Il est précisé que les photos ou vidéos réalisées à des fins commerciales lors du GP de France Historique pourront être utilisées par son organisateur pour ses fins promotionnelles, sans droits ni redevance. Dans ce cas l'auteur devra les remettre en haute définition sur simple demande de l'attaché de Presse du GP de France Historique. L'auteur sera crédité sur le support où la photo ou vidéo est utilisée.

Les auteurs conservent la possibilité de les vendre et de les exploiter commercialement auprès de leur clientèle.

#### **Art.4 / Pièces à fournir**

Le formulaire de demande d'accréditation doit être accompagné :

- De la copie de l'attestation d'assurance RC Pro précisant clairement les risques couverts (demande d'une chasuble média dans le cadre défini à l'art.2)
- D'un ordre de mission sur papier à entête et cachet, signé du responsable hiérarchique du demandeur
- De la copie de la carte de presse 2019 et/ou du Laisser-passer Média FFSA, pour leurs
- Selon les cas, il pourra également être exigé un certificat médical précisant la peine aptitude des réflexes et des capacités locomotrices (demande d'une chasuble média dans le cadre défini à l'art.2)

**Contact Médias GP France Historique :**  
**Jacques FURET - [presse@hvmracing.fr](mailto:presse@hvmracing.fr)**